

DU 28 MAI AU 10 JUIN 2011

España Portugal



présente



Du 28 mai au 10 juin 2011, nous vous invitons à partir à la découverte de l'Espagne et du Portugal, en toute sérénité, sur des routes parfaitement adaptées à nos anciennes. 2.800 km au départ de Madrid, avec passages par Tolède, Ciudad Real, Cordoue, Séville, Monsaraz, Evora, Setubal, Lisbonne, Sintra, Estoril, Alcobaca, Covilha, Guimaraes, Ourense, Salamanque et retour à Madrid. Vous pourrez en profiter pour visiter également Fatima, Porto ou Saint-Jacques de Compostelle, la vallée du Douro, la Serra de Estrela ou la charmante station balnéaire d'Aveiro. **Pour le plaisir de rouler coude à la portière.**



Rallyes-Raids Gazoline

<http://africa.gazoline.net>



REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise en ESPAGNE et au PORTUGAL, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 30 ans surnommé : **IBERICA GAZOLINE**.

2. DATES

Le rallye touristique **IBERICA GAZOLINE** aura lieu du **28 MAI AU 10 JUIN 2011**.
LE DEPART ET L'ARRIVEE SE FERONT A MADRID.

3. CIRCUIT

Il est ouvert à tous types de véhicules (autos, motos et camions) âgés de plus de 30 ans, et il se déroulera sur des routes goudronnées ne présentant pas de difficultés. Il est tracé sur des voies officielles et cartographiées. Un road-book est distribué au départ du rallye. Outre des informations pratiques, il contient les cartes et indications pour suivre le parcours, étape par étape.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend les hébergements en hôtels Grand Confort de Madrid à Madrid, les petits-déjeuners et les repas du soir. Le repas du midi n'est pas compris.

5. DEROULEMENT DU RAID

Le rallye **IBERICA GAZOLINE** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays.

Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être vôtre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit.

6. VEHICULES ADMIS

Le **IBERICA GAZOLINE** est ouvert aux motos, autos, camions de plus de 30 ans (avant 1981). Toutefois, une dérogation sera accordée pour les véhicules plus récents à condition que le type du même véhicule ait été fabriqué avant 1981. Cette dérogation sera soumise au Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision ou de suggérer un changement de circuit si le véhicule ne paraît pas adapté.

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles

en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles, motos et poids lourds et au Code de la route. Les concurrents devront présenter au moins un mois avant le départ un contrôle technique volontaire de moins d'un an.

L'obtention de ce contrôle technique est obligatoire pour valider définitivement votre inscription.

■ En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire. Nous attirons toutefois votre attention sur les particularités d'un parcours montagneux exigeant qui demande **d'excellents pneumatiques, des freins parfaitement révisés** et un circuit de refroidissement au minimum vidangé avant le départ (ne pas hésiter à le détartre, bloc moteur et radiateur de chauffage compris).

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Certificat médical effectué chez son médecin traitant.
- Carnet de vaccination et carte de groupe sanguin (vaccinations universelles : tétanos, polio).
- Permis de conduire.

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.
- Carte verte et attestation d'assurance.
- Certificat de contrôle technique.
- Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

- 1 extincteur de 2 kg minimum (ou 2 de 1 kg).
- 2 triangles de pré-signalisation (obligatoires en Espagne).
- 1 gilet de sécurité par personne.
- 1 trousse de premiers secours.

11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum ci-après :

- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye).
- 1 carte générale de l'Espagne et du Portugal (Michelin 734).

12. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

13. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation, l'organisation prend en charge le rapatriement du véhicule jusqu'à Madrid, sauf cas de force majeure et sauf s'il s'agit d'un poids lourd. Il est convenu entre les parties que le transport des passagers, de leurs bagages et du véhicule durant le rallye feront alors l'objet d'une convention pour partager les frais qui en découleront. L'association pourra assurer la remontée du véhicule en France à condition que les camions et plateaux affectés au transport disposent encore d'une place. Si c'est le cas, le véhicule est déposé au siège de l'association, à Grand Couronne, à charge pour le participant de le faire ensuite ramener à son domicile. Sur convention expresse, et suivant les disponibilités, il pourra cependant être déposé au plus près du domicile du participant, moyennant une participation aux frais éventuels de déroutage. Le transport de pièces détachées (en cantine) peut être assuré par l'organisation.

14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au rallye **IBERICA GAZOLINE** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

- La cotisation 2011 est fixée à 35 €.
- Le prix d'engagement a été fixé à 1.350 € par personne.

■ Assurance rapatriement = 1 %.

Exemple d'un équipage voiture avec deux personnes :

- Cotisation : 2 x 35 = 70 €
- Participants : 2 x 1.350 € = 2.700 €
- Assurance rapatriement : 2.700 x 1 % = 27 €
- TOTAL = 2.797 €

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} octobre et seront closes le 31 décembre

2010. Un seul règlement par équipage sera accepté.

■ Premier acompte à l'inscription : 450 € par personne, assurance rapatriement comprise, hors cotisation à l'association.

■ Deuxième acompte à verser au 1/01/2011 : 450 € par personne.

■ Solde du compte à verser au 01/03/2011.

Remises sur le prix participant

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10%.

L'inscription comprend à partir de Madrid :

■ Nourriture matin et soir.

■ Hébergement dans la région de Madrid, avec dîner et petit-déjeuner.

■ Hébergement (hôtels Confort).

■ Assistance véhicule.

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Assurance rapatriement.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

■ Le repas du midi.

15. ANNULATION

Les inscriptions seront validées le 1er janvier 2011, au moment du versement du deuxième acompte. Avant cette date, tous les acomptes pourront être intégralement remboursés en cas de désistement. A partir du 1er janvier et avant le 1er mars 2011, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 10 % du montant versé. A partir du 1er mars et jusqu'au 1er mai, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 50 % du montant versé. Passé le 1er mai, aucun acompte ne pourra être remboursé. Il est cependant convenu entre les parties que ces règles peuvent être assouplies si un équipage prend la place de celui qui se désiste. Dans ce cas, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme forfaitaire de 45 € correspondant à 10 % du premier acompte. Enfin, une fois le départ donné, aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause de désistement.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation de 35 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la Société MMA sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation.

Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance.

Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

17. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du **IBERICA GAZOLINE** et à ses organisateurs.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

18. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

19. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés jusqu'à la fin de l'étape. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en

avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape dans les conditions définies à l'article 13.

20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera limité à 50 véhicules maximum. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure.

21. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

22. AGREMENT

Conformément à la décision de l'Assemblée générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :

- des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommément désigné auprès des autorités.
- une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

23. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

15 rue Picot

76530 GRAND-COURONNE

T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou

00.33(0)6.81.10.79.49

<http://africa.gazoline.net>

savane.aventure@orange.fr



FICHE D'INSCRIPTION



Cadre réservé à l'organisation

VEHICULE

Catégorie : AUTO MOTO CAMION

Marque	Dénomination	Année 1 ^{ère} mise en circ
Immatriculation	Carrosserie	Puissance Vitesse maxi

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre une photocopie de la carte grise, une photo du véhicule avec nom du pilote au dos ET les photos d'identité de tous les occupants du véhicule avec nom des personnes au dos.

PARTICIPANTS

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER 1	COEQUIPIER 2	COEQUIPIER 3
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Profession				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Pays				
Téléphone domicile				
Téléphone bureau				
Portable utilisé sur le rallye				
Email				
N° Passeport ou n° CI				
Si passeport : Date de validité				
Si passeport : Lieu d'obtention				
N° Permis Conduire				
Date d'obtention				
Lieu d'obtention				
Groupe sanguin				
Personnes à prévenir en cas d'urgence				
	Tél.	Tél.	Tél.	Tél.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du IBERICA GAZOLINE. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.



CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Réglements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	e	3	e
		2	e		

PARTICIPANTS

- Par personne 1.350 €
- de 16 à 25 ans (-10 %) 1.225 €
- -16 ans (-50 %) 665 €

DATES DE REGLEMENT

- Pré-inscription 450 € par personne, assurance comprise
- Acompte avant le 1/01/2011 450 € par personne
- Solde avant le 1/03/2011

REGLEMENT

COÛT TOTAL

PILOTE	€
COEQUIPIER 1	€
COEQUIPIER 2	€
COEQUIPIER 3	€
TOTAL	€
Assurance rapatriement : TOTAL x 1 %	€
COÛT TOTAL	€

ECHEANCIER

1. PRE-INSCRIPTION 450 € * par personne	€
2. Acompte de 450 € avant 1/01/2011**	€
3. Solde de votre compte avant 1/03/2011**	€

* Assurance rapatriement comprise.

** Passées ces dates butées, vous devez régler les acomptes précédents.

**SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER
VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE**

Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>



CALCULEZ VOS OPTIONS



TRANSPORT DES VEHICULES DE GRAND-COURONNE A MADRID ET RETOUR

L'association a investi dans des camions porte-huit qui nous permettent de transporter de 8 (minimum) à 32 (maximum) véhicules, par tranches de huit. Elle les met à disposition pour transporter les véhicules de Grand Couronne (région de Rouen) à Madrid et retour. Le coût de ce transport a été étudié au plus serré et s'établit à 650 € par voiture, aller et retour. Compte tenu de la complexité de la logistique à mettre en œuvre, nous affrêtons d'autorité un porte-huit. Les suivants ne seront validés qu'à partir du moment où ils

seront remplis. Nous ne doutons pas que cela se fera très vite, c'est pourquoi il est primordial que, si vous choisissez cette option, vous réserviez le plus rapidement possible votre place.

TRANSFERT DES PASSAGERS EN AVION

Les véhicules transportés par nos porte-huit, vous voudrez sans doute les retrouver à Madrid pour participer au rallye et repartir ensuite ! Le transfert se fera donc en avion au départ de Paris. Le prix du billet A/R que nous indiquons pour l'heure peut être sujet à modification (à la baisse, nous l'espérons). Mais vous pouvez également préférer réserver vous-même vos billets. C'est vous qui voyez, c'est pour ça que c'est une option !

TRANSPORT D'UNE CANTINE

Il est possible de nous confier une cantine remplie EXCLUSIVEMENT de pièces. Nous les transporterons pour vous, dans nos camions d'assistance. Nous vous demandons une participation financière de 30 €. Merci de respecter IMPERATIVEMENT les dimensions normalisées de cette cantine : L 80 x l 45 x h 33 cm.

REGLEMENT DES OPTIONS

Le règlement de ces options est à JOINDRE, PAR CHEQUE SEPARÉ, à cette feuille.

TRANSPORT VEHICULE	650 €
TRANSFERT PASSAGERS PAR AVION x 150 € =€
TRANSPORT CANTINE	30 €
TOTAL €

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE

Ne rajoutez pas cette somme à l'acompte que vous allez verser. Établissez un paiement séparé, par chèque (un unique chèque pour l'équipage). Celui-ci ne sera encaissé, au plus tôt, que le 1^{er} mars 2011, au moment du solde du compte.

A libeller à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et à envoyer à l'adresse suivante : ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).



IBERICA GAZOLINE 2011 LE PARCOURS





IBERICA GAZOLINE 2011

PIECES A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- UN BULLETIN D'ADHÉSION PAR PERSONNE
- CHEQUE DE REGLEMENT DE L'ADHÉSION 2011
- FICHE D'INSCRIPTION
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE
- 1 PHOTO DU VEHICULE
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (450 EUROS PAR PERSONNE)

SI VOUS AVEZ CHOISI UNE OU PLUSIEURS OPTIONS

- FICHE DE CALCUL DES OPTIONS
- CHEQUE REPRESENTANT LE MONTANT DES OPTIONS

**LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDÉ S'IL MANQUE
UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS.**



ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

BULLETIN D'ADHESION 2011

Agrément tourisme
AG n°07606003

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale de mars 2010 a maintenu le montant de cette cotisation à 35 euros pour l'année 2011. Elle est exigible au 1^{er} janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>N° d'adhérent</p>	<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>N° d'adhérent</p>
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE COMPLETE :	ADRESSE COMPLETE :
.....
.....
PAYS :	PAYS :
TELEPHONE :	TELEPHONE :
TELEPHONE MOBILE :	TELEPHONE MOBILE :
E-MAIL :	E-MAIL :
Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2011. Date : / / 2010 Signature	Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2011. Date : / / 2010 Signature

Mon (mes) enfant(s)

.....

.....

.....

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2011.

N°
d'adhérent

N°
d'adhérent

N°
d'adhérent

Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :

35 € x adultes = + 1 € x enfants =



Par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP